

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-2 (RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT)

Est par la présente donnée que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle déposera un nouveau projet de règlement 172-2 concernant le règlement de lotissement numéro 172 lors de la séance ordinaire du **13 avril 2026**.

Nature et effets :

- Assurer la concordance aux règlements de la MRC des Jardins-de-Napierville numéro et Urb-205-21-2025.
 - Modification de l'article 16, tableau 1 'Dimensions minimale des lots' (Partie 3, section 1, page 8).
 - Modification de l'article 16, tableau 2 'Dimensions minimale des lots' (Partie 3, section 1, page 8).
 - Abrogation de l'article 16, tableau 3 'Dimensions minimale des lots' (Partie 3, section 1, page 9).
 - Abrogation de l'article 16, tableau 4 'Dimensions minimale des lots' (Partie 3, section 1, page 9).
 - Modification de l'article 22, 'Mesures d'exception' (Partie 3, section 2, page 12).

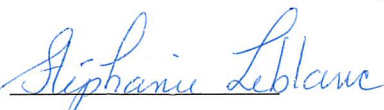
CONSIDÉRANT que l'avis de motion est publié sur le babillard de l'hôtel de ville et sur internet;

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal devra adopter le projet de règlement numéro 172-2.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à sleblanc@mun-sbdl.ca.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 7^e jour du mois de d'avril 2026.



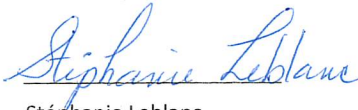
Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Leblanc, à Saint-Bernard-de-Lacolle, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 7^e jour du mois d'avril 2026.



Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière